



## Reprise syndic assurance impayée !!

Par **ars**, le **01/07/2015** à **21:10**

Bonjour,

Depuis lundi, nous sommes passés en syndic bénévole, après plusieurs années chez Foncia. Malgré la bonne réception de leur part des provisions sur charges des copropriétaires, ce syndic professionnel n'a pas payé l'assureur, dont la créance est exigible depuis le 05/04. Le 09/06, ils ont reçu une mise en demeure, et n'ont toujours pas payé, prétextant ne pas disposer de la somme à cette période de l'année, et nous assurant que c'est donc au nouveau syndic de payer l'échéance, alors que les provisions de charge payés incluaient celle ci!

Résultat: nous n'avons évidemment pas reçu le transfert des comptes (étant donné qu'il faut prendre rendez vous et qu'ils ont un mois), et si la somme de 1900€ n'est pas payée avant le 08/07, nous ne sommes plus assurés.

De plus, il est spécifié sur la mise en demeure que si le règlement n'intervient pas avant le 20 juillet, notre contrat sera définitivement résilié, mais que l'intégralité de la cotisation sera due.

Voici donc les questions que nous nous posons:

Devons nous payer ou ne pas payer??

Si nous payons l'assurance, (une seconde fois), comment récupérer ensuite notre argent auprès de Foncia?

Si nous ne payons pas, l'assurance peut elle nous demander la somme ensuite ? Au syndic bénévole, quand bien même la mise en demeure a été reçue par l'ancien syndic professionnel?

Enfin, l'assureur peut il demander l'intégralité de la somme alors que la période d'assurance réelle, s'ils nous résilient, aura été du 05/04/15 au 08/04/15?

Nous sommes pris par le temps et ne savons que faire.

Merci d'avance de votre aide.